

24 novembre 2022

## L'analyse de 5 mois de majorité relative la co-construction peut-elle commencer ?

Le renouvellement de l'Assemblée nationale en juin dernier a fait émerger une configuration politique inédite, celle de la majorité relative, contraignant ainsi la majorité gouvernementale à composer avec les différentes forces politiques en présence. Cette nouvelle composition bouscule les habitudes de la Vème République et donne aux groupes d'opposition davantage de poids au sein des débats.

Quelle analyse cinq mois après le début de la législature :

- Un vote individuel des députés favorisé, se soustrayant à toute consigne de vote par groupe politique. Certains députés ont choisi de s'éloigner de la position majoritaire de leur groupe et pourraient être qualifiés de « frondeurs ».
- Les textes budgétaires peuvent tous passer avec le 49.3, le gouvernement avait cependant choisi pour le PLF d'ouvrir les débats et ces premiers jours ont particulièrement cristallisé ces dissensions au sein des différents groupes politiques.
- Des LR et UDI majoritaires lors des CMP mais le groupe LR d'Olivier MARLEIX à l'Assemblée nationale plus engagé frontalement contre le gouvernement. A ce titre, il sera intéressant de suivre les débats et votes sur le PJ ENR avec des positions des députés qui ne sont plus alignées avec celles des sénateurs
- Une coalition NUPES qui peu à peu pourrait s'effriter

### DANS LA MAJORITE

*Il est intéressant ci-dessous de voir la liste des députés de la majorité qui n'hésitent pas à défendre ouvertement seuls ou avec leur groupe des positions opposées à la ligne gouvernementale.*

#### - Le groupe Horizons :

Membre de la majorité gouvernementale, deux députés n'ont pas suivi les consignes de vote : **Thierry BENOIT (HOZ, Ille-et-Vilaine)** et **Thomas MESNIER (HOZ, Charente)**. Le premier a voté en faveur de l'amendement relatif à la taxation des superdividendes tandis que le second a déposé un amendement contre l'avis du Gouvernement sur les déserts médicaux : **Paul CHRISTOPHE (Nord)**, **François GERNIGON (Maine-et-Loire)**, **Frédéric VALLETOUX (Seine-et-Marne)**, **Xavier ALBERTINI (Marne)**, **Béatrice BELLAMY (Vendée)**, **Agnès CAREL (Seine-Maritime)**, **Yannick FAVENNEC-BECOT (Mayenne)**, **Félicie GERARD (Nord)**, **François JOLIVET (Indre)**, **Loïc KERVRAN (Cher)**, **Stéphanie KOCHERT (Bas-Rhin)**, **Luc LAMIRAL (Eure-et-Loir)**, **Jean-Charles LARSONNEUR (Finistère)**, **Anne LE HENANFF (Morbihan)**, **Didier LEMAIRE (Haut-Rhin)**

#### - Le groupe Renaissance :

Le groupe majoritaire s'est également divisé sur ces deux mêmes sujets. 19 députés ont voté en faveur de l'amendement « Mattei », dont **Sacha HOULIE (RE, Vienne)**, président de la commission des Lois, et 10 députés du groupe ont cosigné l'amendement de Thomas MESNIER.

#### - Le groupe Modem :

L'ensemble des députés du groupe Modem ont soutenu l'amendement du **président MATTEI** contre l'avis du gouvernement.

### AU SEIN DE LA COALITION NUPES

*Il est intéressant de voir ci-dessous la liste des députés de l'alliance NUPES qui décident de ne pas dans chaque cas avoir une position d'opposition tranchée face à la majorité gouvernementale et qui pourrait donc le cas échéant être dans une démarche de co-construction au cas par cas.*

#### - Le groupe Ecologiste :

Le PLFSS a également divisé le groupe écologiste : 19 députés sur 23 ont voté en faveur de la motion de censure. Quatre députés se sont soustraits à la consigne de vote de l'intergroupe : **Delphine BATHO (ECL, Deux-Sèvres)**, **Jérémy IORDANOFF (ECL, Isère)**, **Hubert JULIEN-LAFERRIERE (ECL, Rhône)**, **Eva SAS (ECL, Paris)**.

#### - Le groupe Communiste :

Sur le PLFSS, 6 députés communistes ont voté contre la motion de censure de LFI et notamment **Fabien ROUSSEL (GDR, Nord)**, **Yannick MONNET (GDR, Allier)**, **Jean-Marc TELLIER (GDR, Pas-de-Calais)** ; **Jiovanny WILLIAM (GDR Martinique)**, **Moetai BROTHERTON (GDR, Polynésie Française)** et **Tematai LE GAYIC (GDR, Polynésie Française)**.

#### - Le groupe Socialiste :

Certains socialistes, à l'instar de **Valérie RABAULT (SOC, Tarn-et-Garonne)** et **Dominique POTIER (SOC, Meurthe-et-Moselle)** ou **Gérard LESEUL (SOC, Seine-Maritime)** ont voté contre les motions de censure déposées par la NUPES (discours de politique générale) et par LFI (PLFSS). 19 socialistes sur 31 ont voté la motion de censure LFI. Parmi ceux-ci se trouvent plusieurs soutiens de Carole DELGA, chef de file avec Patrick KANNER de la ligne anti-Nupes au sein du Parti : **Joel AVIRAGNET (SOC, Haute-Garonne)**, **Hervé SAULIGNAC (SOC, Ardèche)** et **Cécile UNTERMAIER (SOC, Saône-et-Loire)** mais également **Guillaume GAROT (SOC, Mayenne)**, **Stéphane DELAUTRETTE (SOC, Haute-Vienne)**, **Chantal JOURDAN (SOC, Orne)**, **Bertrand PETIT (SOC, Pas-de-Calais)**, **Claudia ROUAUX (SOC, Ile et Vilaine)**, **Roger VICOT (SOC, Nord)**.

Ces dissensions au sein du groupe Socialiste à l'Assemblée nationale devraient se répercuter sur l'issue du congrès socialiste qui aura lieu à **Marseille le 27 janvier 2023**. Les quelques 20 000 militants du Parti Socialiste désigneront le prochain secrétaire général du parti.

- Candidat à sa propre succession pour un troisième mandat à la tête du parti, Olivier FAURE, député de Seine-et-Marne affrontera **Hélène GEOFFROY**, maire de Vaulx-en-Velin et vice-présidente de la Métropole de Lyon et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire de Rouen et président de la Métropole de Normandie. Très critique à l'égard de l'accord NUPES, Hélène GEOFFROY entend s'inscrire en rupture avec cette position estimant que « le PS se dilue dans LFI. » Alors que les soutiens d'Olivier FAURE affirment que cette décision a permis de redonner de la visibilité au PS, les partisans d'Hélène GEOFFROY défendent un parti indépendant, « capable de gouverner et de passer des compromis. ».
- **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL**, candidat à la succession d'Olivier FAURE s'inscrit également en opposition avec la position actuelle d'Olivier FAURE vis-à-vis de la Nupes et dispose du soutien de personnalités politiques importantes du Parti socialiste, à l'image du sénateur de Paris **David ASSOULINE**, de **Patrick KANNER**, président du groupe PS au Sénat, en encore de **Rémi FERAUD**, président du groupe « Paris en commun » à la mairie de Paris. Il fustige des prises de position incompatibles avec celles de la France insoumise, notamment sur la question de l'Europe ou de la sécurité.

## A DROITE

*Il est intéressant de voir chez les LR les députés du groupe qui pourraient et selon les résultats de la présidence du Parti être dans une stratégie d'alliance moins frontale avec le gouvernement. Il est à noter également au Sénat la position plus modérée du Groupe Union centriste qui est dans la majorité sénatoriale de Gérard LARCHER mais qui pourraient être en phase avec la ligne prônée par Nicolas SARKOZY et notamment après la double présidence de Hervé MARSEILLE au groupe et au Parti UDI.*

### - Le groupe Les Républicains :

Les Républicains se sont divisés au sujet de l'amendement « Mattei » relatif à la taxation des superdividendes. Quatre députés LR ont voté avec le président du Groupe Modem : **Jean-Yves BONY (LR, Cantal)**, **Fabrice BRUN (LR, Ardèche)**, **Vincent DESCOEUR (LR, Cantal)**, **Fabien DI FILIPPO (LR, Moselle)**.

Au sein du groupe LR à l'Assemblée Nationale, quelques députés tendent vers la ligne SARKOZY ou COPE pour construire une alliance de gouvernement : **Nicolas FORISSER (LR, Indre)**, **Virginie DUBY-MULLER (LR, Haute-Savoie)**, **Alexandre VINCENDET (LR, Rhône)**, **Philippe JUVIN (LR, Yvelines)** et **Jean-Louis THERIOT (LR, Seine-et-Marne)**.

La ligne de **Julien DIVE (LR, Aisne)** qui était opposée à Olivier MARLEIX pour la présidence du groupe pourrait également faire parler d'elle à l'issue du vote à la présidence du Parti en fonction du vote d'Aurélien PRADIER.

## Le Sénat redéfinit son influence

La majorité relative à l'Assemblée nationale oblige le Gouvernement à porter une attention toute particulière au Sénat. A cet égard et à la suite des élections législatives de juin, la Première ministre, Elisabeth BORNE, avait déclaré que son gouvernement partageait avec les sénateurs bon nombre de priorités et de solutions. Cette nouvelle configuration politique est également l'opportunité pour le Sénat de redéfinir son influence après une législature en demi-teinte.

Depuis le début de la mandature, la majorité sénatoriale de droite et du centre affirme être dans une posture de co-construction et de dialogue. Celle-ci s'est particulièrement démontrée sur le paquet pouvoir d'achat, sur la réforme de l'assurance-chômage, sur la LOPMI et maintenant sur le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables qui ont été adoptés par la Haute chambre au nom de l'intérêt du pays. La majorité sénatoriale réussit même à imposer les mesures qu'elle avait ajoutées pour durcir le texte assurance-chômage lors de la commission mixte paritaire. Celles-ci prévoyaient de ne plus indemniser les salariés qui refuseraient trois propositions de contrat à durée indéterminée (CDI) à l'issue d'un contrat à durée déterminée (CDD), et les intérimaires dès le premier refus.

Mais cette posture de co-construction divise dans les rangs des groupes LR et centristes. Quand certains y voient l'opportunité de faire avancer des idées, d'autres affirment la nécessité d'assumer une ligne ferme d'opposition.

- **Gérard LARCHER**, président du Sénat, a déclaré au Parisien « C'est le gouvernement qui est venu sur notre ligne » affirmant une ligne indépendante mais constructive qu'il partage avec **Jean-Noël BUFFET (LR, Rhône)**.
- **Philippe DAUBRESSE (LR, Nord)**, rapporteur de la LOPMI, se félicite que le Gouvernement ait repris plusieurs propositions du Sénat.
- **Bruno RETAILLEAU**, président du groupe LR au Sénat, souhaite que son groupe s'affirme davantage comme parti de l'opposition craignant la dissolution des idées.
- **Hervé MARSEILLE (UC, Hauts-de-Seine)**, président de l'Union centriste, salue les compromis qui ont été faits sur la LOPMI et la loi relative à la réforme de l'assurance-chômage. Il était favorable également dans le PJ ENR à la suppression de l'autorisation des maires.

En effet, la majorité sénatoriale s'est divisée sur la question du droit de veto donné aux Maires sur projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables. L'Union centriste, défavorable à cette proposition LR, a majoritairement voté contre l'amendement. Plusieurs sénateurs LR ont alors reproché aux sénateurs centristes, et notamment à **Jean-François LONGEOT (UC, Doubs)**, président de la commission aménagement du territoire et développement durable, d'avoir rejoint la majorité présidentielle.

## Politique énergétique et débats associés

### Le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

#### AU SENAT

Le vendredi 4 novembre, **les sénateurs ont adopté, en séance publique, le projet de loi sur la production d'énergies renouvelables** par 320 voix Pour et 5 Contre. Le texte avait été largement amendé lors de son examen en commission.

**Didier MANDELLI**, rapporteur LR de la commission du Développement durable sur le projet de loi sur les énergies renouvelables, **a adressé un courrier, le 8 novembre aux sénateurs, quelques jours après l'examen en séance du texte. Il y déplore que sa proposition d'éloigner les parcs éoliens à plus de 40 km des côtes ait été rejetée.** Il accuse « un certain nombre d'acteurs de l'éolien » et le gouvernement d'avoir promu auprès des sénateurs le choix des « solutions les plus avantageuses sur le plan économique et financier » au détriment de « l'efficacité technologique et de la qualité de nos paysages ». Au risque pour l'éolien en mer, selon lui, « de connaître un manque d'acceptabilité grandissant, au même titre que l'éolien terrestre ».

Parmi les principaux éléments à retenir suite à l'examen en séance publique :

- Les sénateurs ont renoncé à instaurer un droit de veto des conseils municipaux sur l'implantation d'éoliennes ou d'autres installations de production d'énergie renouvelable.
- Le texte impose l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 80 places.
- Les collectivités bénéficieront d'un rabais sur leurs factures d'électricité si elles accueillent des énergies renouvelables sur leur territoire, ou si les installations sont visibles de leur commune.

#### A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le projet de loi, adopté par le Sénat, sera examiné par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale à partir du 21 novembre. **Henri ALFANDARI** et **Éric BOTHOREL** ont été désignés rapporteurs au fond du projet de loi. La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a été saisie pour avis : **Pierre CAZENEUVE** et **Aude LUQUET** en sont les rapporteurs.

L'examen en séance publique se déroulera à partir du lundi 5 décembre.

### Déclaration du Gouvernement sur la politique énergétique de la France

Le mercredi 16 novembre 2022, s'est tenue la déclaration du Gouvernement sur la politique énergétique de la France en séance publique à l'Assemblée nationale. La Première ministre **Élisabeth BORNE** a ainsi rappelé les défis en matière de transition énergétique (hausse des prix de l'énergie, risques de coupure et protection des ménages, des collectivités et des entreprises). Elle a également présenté la stratégie du Gouvernement pour sortir des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Parmi les principaux éléments à retenir :

- Une convention des jeunes de 18 à 35 ans sur le réchauffement climatique aura lieu en **janvier** ;
- **Le nucléaire est** une source d'énergie souveraine, massive, sans émission et à coût maîtrisé qui fera l'objet d'un **projet de loi relatif visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2** ;
- La Commission européenne nous présentera ses propositions d'ici la fin de l'année pour l'adaptation du **marché européen de l'énergie** au mix énergétique français ;
- L'hydrogène et le **biométhane** sont une solution adaptée à la transition énergétique, ces énergies sont amenées à être massivement déployées ;
- Une **loi de programmation énergie climat** est en cours d'élaboration, elle en est au stade de la concertation par la commission nationale du débat public.

## COP27 : L'Élysée et les 50 industriels les plus polluants

Emmanuel MACRON a participé le 7 novembre au lancement de la 27<sup>ème</sup> conférence de l'ONU sur le climat.

Le lancement d'un groupe des sages de haut niveau sur les financements innovant pour le climat a été annoncé. Il s'agit d'un investissement d'un milliard d'euros pour accompagner l'Afrique du Sud à sortir du charbon. Il a également plaidé pour « l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins ».

Pour démontrer de la lutte contre le changement climatique en France, le Président de la République a reçu, le 8 novembre dernier 50 des 120 sites industriels les plus polluants de France. Les 50 sites industriels conviés représentant la moitié des émissions de l'industrie en France, soit 10% des émissions totales du pays. Emmanuel MACRON a proposé de doubler l'aide publique pour la décarbonation des sites industriels, afin d'atteindre 10 milliards d'euros, si ces derniers s'engagent en retour à doubler leur effort en la matière.

## Planification écologique

Le chantier de la planification écologique se décline en **22 chantiers**, regroupés au sein de **6 thématiques**.

Chaque chantier devra être analysé à l'aune de **5 enjeux** :

- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Restauration de la biodiversité
- Préservation des ressources
- Santé-environnement

Thématiques	Chantiers
Consommer	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consommation plus durable (ménages)</li> <li>▪ Numérique responsable.</li> <li>▪ Achats durables (de l'État, des collectivités et des entreprises)</li> </ul>
Se nourrir	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Alimentation</li> <li>▪ Agriculture et pêche</li> </ul>
Produire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nucléaire</li> <li>▪ Tertiaire (incluant les bâtiments publics de l'État et des collectivités, hors logement)</li> <li>▪ Production d'électricité décarbonée (hors nucléaire)</li> <li>▪ Production d'énergie décarbonée (hors électricité)</li> <li>▪ Prévention, gestion et valorisation des déchets</li> <li>▪ Transport de marchandises, logistique et e-commerce</li> <li>▪ Verdissement du secteur et des instruments financiers.</li> <li>▪ Décarbonation de l'industrie</li> </ul>
Se loger	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction et rénovation des logements</li> <li>▪ Aménagements des villes</li> </ul>
Se déplacer	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilité longue distance (avion, train)</li> <li>▪ Mobilité courte distance (hors voiture)</li> <li>▪ Voitures et infrastructures routières</li> </ul>
Préserver	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eau (lancé le 29 septembre)</li> <li>▪ Sols</li> <li>▪ Océans et mer</li> <li>▪ Forêt</li> </ul>

## Conseil national de la refondation (CNR) dans les territoires

Le **Conseil National de Refondation (CNR)** a été lancé le **jeudi 8 septembre**. Il est animé par **François BAYROU, Commissaire au Plan**. Le CNR est structuré autour de trois types de CNR : le « plénier », les « thématiques », les « territoriaux ». François BAYROU souhaite que les parlementaires s'impliquent totalement dans les CNR « territoriaux ».

### « Notre école » qui s'inscrit dans le cadre du CNR « Service public » :

La concertation « Notre école » a pour but de faire émerger de nouveaux projets. 840 établissements ont d'ores et déjà démarré une concertation. Au total, ce sont près de 7 500 établissements qui prévoient de s'engager dans la démarche dans les prochains mois, ce qui représente 13 % du total des établissements en France. Pour rappel, ces projets, portés par les chefs d'établissement, reposent sur une logique de volontariat.

### Dans le cadre du CNR Santé : « Notre santé » :

Le CNR « Notre santé » a été lancé dans la Sarthe le 30 septembre avec une conférence des parties prenantes. Puis, le ministre des Solidarités et de la Santé, François BRAUN a lancé le CNR « Santé » au Mans le 3 octobre dernier, en présence d'Agnès FIRMIN LE BODO, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des Professions de Santé. Une deuxième journée d'ateliers s'est ouverte à Craon le 10 octobre, en présence du Président de la République et de François BAYROU, secrétaire général et continueront tout le mois de novembre. Il y aura en moyenne 3 réunions prévues par département. Près de 300 réflexions et amorces de projets locaux sont ainsi attendues d'ici à la fin d'année, couvrant un large nombre de bassins de santé.

### Préfiguration de « France Travail » :

Une mission de concertation et de préfiguration s'achèvera au 15 décembre, avec un comité des parties-prenantes large (parlementaires, opérateurs, associations...). Neuf chantiers spécifiques font l'objet de groupes de travail (sur les conseillers, le diagnostic et l'orientation, les formations et les compétences...). En complément, beaucoup de visites apprenantes ont lieu, des conférences sous l'égide des préfets de région vont être organisées. La préfiguration de « France Travail » inclut la réforme du revenu de solidarité active (RSA), pour laquelle des départements pilotes aux profils différenciés vont être identifiés afin d'expérimenter, à l'échelle des bassins de vie ou du département, un nouvel accompagnement de 100 % des bénéficiaires du RSA.

Kheidi BENTAMRA  
Directrice Conseil  
kbentamra@seance-publique.com | Tél : 01 70 39 51 70

2-4 rue de Saint-Simon, 75 007 Paris  
Tél : 01 45 44 50 95  
[www.seance-publique.com](http://www.seance-publique.com)

Politique RGPD : Conformité SEANCE PUBLIQUE articles 14 et 28 RGPD en lien sur le [site SEANCE PUBLIQUE](http://www.seance-publique.com).